

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU LUNDI 27 MAI 2019

Période de dépôt : mardi 26 février 2019 à partir de neuf heures jusqu'au mardi 12 mars 2019 à dix sept heures.

Lieu de dépôt : auprès des OVEC (Organes chargés de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures) des démembrements de la Commission Electorale Nationale Indépendante au niveau du District siégeant dans les locaux des CED

Déposant : le mandataire du parti politique ayant investi le candidat ou de la coalition de partis politiques, ou le candidat lui-même.

Pièces à fournir : la déclaration de candidature revêtue de la signature du candidat légalisée par une autorité administrative compétente accompagnée des pièces suivantes établies en trois exemplaires avec un inventaire des pièces :

- 1- une copie intégrale d'acte de naissance ou une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- 2- un certificat de nationalité malagasy daté de moins de six mois ;
- 3- un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 délivré par le parquet compétent ;
- 4- une copie de la carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur la liste électorale ;
- 5- un certificat délivré par l'Administration fiscale attestant que le candidat a rempli ses obligations fiscales et s'est acquitté de tous les impôts et taxes exigibles de toute nature pendant les trois dernières années ;
- 6- un certificat de résidence délivré au moins trois mois ;
- 7- une déclaration de suppléant ;
- 8- une lettre d'acceptation écrite du suppléant ;
- 9- une déclaration de probité portant engagement à respecter les dispositions en vigueur relatives au financement des campagnes électorales, notamment celles qui se rapportent à la transparence, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la corruption ;
- 10- une attestation d'investiture par un parti politique légalement constitué ou par une coalition de partis politiques légalement constituée, dans le cas où le candidat et son suppléant sont présentés par un parti politique ou une coalition de partis politiques ;
- 11- une quittance confirmée par une attestation signée par le responsable de la Caisse des Dépôts et Consignations attestant du dépôt de la contribution prévue à l'article 20 de la loi n° 2018-010 du 11 mai 2018 susvisée ;
- 12- la matrice sur support électronique du spécimen renfermant les caractéristiques à apposer sur le bulletin unique de vote ;
- 13- une copie du récépissé de dépôt de la déclaration de patrimoine, pour les personnes concernées ;
- 14- élection de domicile pour les non résidents dans le chef-lieu de la Commune où siège le démembrement de la Commission Electorale Nationale Indépendante au niveau du District.

NB :

- les modèles de certaines de ces pièces sont disponibles au site web de la CENI Madagascar à l'adresse suivante : www.ceni-madagascar.mg (Décret N° _____ du _____)
- pour toute candidature, il en est délivré obligatoirement un récépissé de dépôt qui porte mention du numéro d'ordre, de la date et de l'heure de dépôt ;
- Aucun retrait de candidature n'est plus admis après la date limite du dépôt des dossiers de candidature ;